



Litige xxxxxx FICHAGE ABUSIF

Par **Simili**, le **19/06/2017 à 11:04**

Bonjour,rnrnVoila je viens vers vous car je rencontre un litige avec la xxxxxx .rnSuite à crédit que j'ai contacté avec xxxxxx je me suis retrouvée en jugement pour défaut de paiement .rnLa xxxxxx n'a pas pu produire les preuves de la somme que je le devais vu que nous étions en désaccord la juge a décidé de leur donner un délai pour produire les documents ce qui n'a pas été fait .La juge à donc décidé de débouter la xxxxxx.rnle problèmes que je rencontre ce que la xxxxxx m'a fiche BANQUE DE FRANCE et que la juge n'a pas notifie sur sa décision qu'il fallait que je sois défiché .rnJe lui envoyé un courrier et j'ai eu comme réponse que j'étais fiche car je leur devait bien cette somme et qu'elle ne pouvait rien faire comme si je lui avais demande de débouter la xxxxxx je n'ai jamais refuse de payer mais je n'étais pas d'accord avec les frais .rnJe me retrouve fiche jusqu'en 2020 sans possibilité de trouver une solution j'ai écrit à la CNIL je leur envoyé un recommande j'ai également écrit au médiateur personne ne me répond .rnJe me cogne la tête contre un mur .rnPouvez m'aider à trouver une solution à ce problème car moi je suis perdu faut-il que je l'ai attaque pour fichage abusif ? rnJe ne refuse pas de les payer mais je ne veux pas payer les frais et je souhaite trouver rnMerci pour votre réponsernrnrn**Bonjour,rnMerci de ne pas citer de nom de marque ou de personne. Nous sommes sur un forum juridique où les internautes peuvent demander des renseignements sur le droit, pour cela, l'utilisation de termes génériques ne pose pas de problèmes.rnMerci**

Par **Visiteur**, le **19/06/2017 à 12:26**

Bonjour,rnY a-t-il eu impayé, surce crédit, d'autres prélèvements?

Par **Simili**, le **19/06/2017 à 12:38**

Oui c'est pour cette raison que je me suis retrouve en jugement contre eux .Je ne conteste pas ce que je leur dois mais suite à la décision du juge j'ai essaye de me rapprocher d'eux pour trouver un arrangements mais je n'ai aucun signe de vie de leur part même pas d'échéancier rien .rnEt je ne souhaite pas non plus payer les frais d'huissier ou de jugement j'ai toujours paye ce que je leur devait sauf que le frais était exorbitant par rapport à ce que je leur avait emprunte .

Par **amajuris**, le **19/06/2017 à 13:46**

bonjour,rnje comprends que le tribunal a refusé de vous condamner à payer et l'organisme de crédit n'a pas pu obtenir de titre exécutoire.rnLe fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) recense les informations sur les incidents de remboursement des crédits aux particuliers et sur les mesures de traitement des situations de surendettement.rnil appartient à l'organisme de crédit qui avait déclaré les incidents de demander à la Banque de France la radiation du fichier.rntant que vous n'aurez pas rembourser ce que vous devez à l'organisme de crédit, celui-ci ne demandera pas votre radiation sur ce fichier.rncontrairement à ce que vous écrivez, pour l'instant vous avez refusé de payer votre dette que vous ne contestez pas.rnun créancier n'est jamais obligé d'accepter un échéancier.rnune dette génère toujours des intérêts qui s'ajoute à la dette initiale.rnvous pouvez contacter l'AFUB qui est une association d'usagers des banques ou une association de consommateurs.rnsalutations

Par **Simili**, le **19/06/2017 à 16:35**

Merci pour votre réponse .rnVous pensez que si je leur envoie par courrier la moitié de la somme due ça pourrait débloquer la situation?rnJe vais me rapprocher de l'afub .rnJe pensais me rapprocher de l'ufc que choisir .

Par **amajuris**, le **19/06/2017 à 17:59**

je ne suis pas certain qu'avec un paiement partiel de votre dette, la banque demande votre radiation sur le FICP.rnen payant partiellement, vous reconnaissez votre dette et vous remettez à zéro les délais de prescription et de forclusion.

Par **Simili**, le **20/06/2017 à 11:10**

ok donc vaut mieux tout payer ou contacter une association ou attendre 2020 .rnJe vais essayer une dernière tentative en contactant leur avocat .rnBref, la décision du juge est un vrai

cadeau empoisonné.
Merci pour toutes ces infos j'y vois bcp plus claire